



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armée de terre

Question écrite n° 66095

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre de la defense sur les inquietudes parmi le personnel d'encadrement de l'armee de terre en ce qui concerne la deflation annoncee des effectifs pour les prochaines annees. De nombreux sous-officiers d'active semblent particulierement preoccupes par les perturbations professionnelles previsibles et s'interrogent sur le nombre total, la ventilation par grade. Des craintes sont notamment formulees quant a une forte diminution des emplois d'adjudant-chef et les conditions de suppression des portes de sous-officiers ainsi que les repercussions sur les missions dont ils ont la charge et qu'ils doivent continuer a assumer dans de bonnes conditions. Il lui demande en consequence de lui faire connaitre ses intentions et surtout la politique conduite par le gouvernement en la matiere et de lui detailler, dans la mesure du possible, pour les annees a venir la programmation des reductions d'effectifs de sous-officiers.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la defense est engage dans un processus de reorganisation d'ampleur de ses forces armees pour adapter la posture des unites au nouveau contexte international, rationaliser l'outil de defense et degager d'indispensables economies de fonctionnement. Ce processus devra se poursuivre dans les annees a venir de sorte que l'armee de terre soit reorganisee a l'horizon 1997, autour d'un format ramene a 225 000 hommes. La reduction des effectifs qui en resultera n'est pas susceptible de compromettre les perspectives de carriere des officiers, sous-officiers et militaires du rang sous contrat. Cette reduction pourra, en effet, etre absorbee par un ajustement des recrutements, par la prise en compte des non-renouvellements de contrats habituels, dont la majorite intervient du fait des interessees et des departes volontaires de militaires de carriere. Il est, par ailleurs, precise que les reductions des effectifs envisagees ne peuvent en aucun cas provoquer le depart des militaires de carriere qui ne le souhaiteraient pas. En effet, le statut de ces personnels leur garantit de pouvoir servir jusqu'a la limite d'age de leur grade. Dans la loi de finances pour 1993 des amagements d'effectifs budgetaires sont prevus pour l'ensemble des armees et des services tant au titre de la restructuration des armees qu'au titre du repyramidage de grades lie a l'augmentation des limites d'ages et aux mesures prises dans le cadre du protocole Durafour. L'armee de terre, pour sa part, enregistrera une diminution de 1 220 postes de sous-officiers. Par contre, pour les grades terminaux, la reduction de 110 adjudants-chefs sera compensee par la creation de 102 postes de majors.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66095

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 1993, page 14